

Compte rendu ESG 2018 des fonds de La Financière Responsable

Selon l'article 173-VI relatif à la Loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte

Le rapport demandé dans le cadre de l'article 173 de la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte doit rendre compte de la façon dont l'entreprise d'investissement intègre, dans son processus de sélection des valeurs et la gestion des fonds qui lui sont confiés, les préoccupations environnementales, sociales et de gouvernance et l'impact que cela a pu générer.

A sa création en 2007, La Financière Responsable (LFR) a choisi de se consacrer, au bénéfice des investisseurs, à une gestion financière responsable. En 2010, elle a développé une approche qui combine les analyses stratégique, ESG (Environnement, Social, Gouvernance) et financière pour sélectionner des entreprises européennes de qualité : il s'agit de la Gestion Intégrale IVA® - Integral Value Approach. Notre processus de sélection est résolument tourné vers les entreprises de croissance. Par croissance, nous entendons le potentiel de l'entreprise à croître à long terme face à son environnement macroéconomique et concurrentiel. Pour cela, nous nous assurons de son développement sous toutes ses composantes : développement économique, relations sociales, relations avec les clients, les fournisseurs, les sous-traitants ou de façon plus générale les partenaires, les liens tissés avec la société civile, l'environnement, ou encore son mode de gouvernance et le management de ses dirigeants. C'est ce que nous nommons le développement intégral de l'entreprise.

Ce processus de sélection s'inscrit parfaitement dans la promotion d'une croissance économique soutenue, partagée et durable encouragée par les Objectifs de Développement Durable (ODD). En effet, l'Organisation des Nations Unies a établi la cible suivante : « maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés. » Bien loin des théories affirmant l'incompatibilité entre croissance économique et développement durable, les Nations Unies considèrent la croissance comme un prérequis du développement économique durable. Grâce à son processus unique de sélection de valeurs, La Financière Responsable s'insère pleinement dans le financement d'une telle économie.

Chez LFR, les convictions en matière de sélection de valeurs et leurs impacts sur une économie en transition trouvent leurs origines dans la donnée chiffrée. Car évoquer l'impact sans en apporter la mesure n'a selon nous pas de sens. Pour la mesure, La Financière Responsable s'appuie sur un outil propriétaire : l'Empreinte Ecosociale®. Cette base de données, comprenant plus de 140 indicateurs extra-financiers, nous amène à évaluer le degré d'intégration des parties prenantes au sein des activités des entreprises. Cet outil nous permet de nous appuyer sur des faits, indispensables à la construction de nos convictions.

Pour répondre au mieux à l'Article 173 de la loi Relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, nous aborderons, dans un premier temps, la méthodologie de l'Empreinte Ecosociale®. Puis, nous reprendrons en partie les indicateurs de l'année écoulée, afin d'analyser les impacts de nos décisions sur nos fonds, mais également sur la transition vers une économie plus durable. Enfin, lorsque cela sera possible, nous expliciterons la façon dont LFR, par sa sélection et sa gestion, est un acteur répondant aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

Encours des fonds concernés au 31/12/2018 (millions d'€)		Nombre de personnes impliquées dans la gestion au 31/12/2018	
LFR Euro Développement Durable	122,89	Responsable de la gestion	1
LFR Actions Solidaires	8,51	Analystes-gérants	3
Monceau Ethique	16,04	Analyste stratégie	1
		Total	5

Méthodologie

NATURE DES CRITERES PRIS EN COMPTE

En 2018¹, l'Empreinte Ecosociale® regroupait, pour 207 entreprises européennes, 145 indicateurs, sur 11 ans, répartis en huit sphères : personnel, environnement, clients, fournisseurs, partenaires, société civile, actionnaires et gouvernance. En recouvrant l'ensemble des champs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, l'Empreinte Ecosociale® permet d'évaluer le degré d'intégration des parties prenantes par les entreprises. La diversité des indicateurs et le large champ couvert par les huit sphères étudiées permettent d'approcher au mieux la réalité environnementale, sociale et de gouvernance des entreprises qui composent les fonds de LFR. Ces données ESG chiffrées concernent quatre univers : les fonds gérés par LFR (LFR Euro Développement Durable et LFR Actions Solidaires pour la partie cotée), les valeurs composant les indices CAC 40, Euro Stoxx 50 (zone Euro) et Stoxx Europe 50 (Union Européenne). La composition des univers est arrêtée au 28 septembre 2018.

NATURE DES INFORMATIONS UTILISEES

Les informations utilisées par LFR émanent des entreprises via leurs documents officiels (documents de référence, rapports de développement durable, bilans sociaux, sites web, etc.) et leurs réponses au questionnaire ESG annuel dans le cadre de la réalisation de l'Empreinte Ecosociale®. Utiliser les données provenant des entreprises constitue un avantage déterminant pour LFR car toutes les données utilisées pour la réalisation de l'Empreinte Ecosociale® sont traçables et « opposables aux tiers ». Elles ne peuvent pas être remises en cause par les émetteurs eux-mêmes puisqu'ils en sont la source.

PROCESSUS DE COLLECTE ET D'ELABORATION DE LA BASE DE DONNEES

La collecte des informations se fait à travers un questionnaire normalisé, propriété de LFR, pré-rempli à partir des documents officiels publiés par les entreprises. La validation des données pré-collectées et le remplissage exhaustif du questionnaire sont établis après contact direct avec chaque entreprise (relations investisseurs, direction des ressources humaines et direction de l'environnement, etc.). A partir des questionnaires collectés, LFR met à jour et remplit la base de données Empreinte Ecosociale® qui est la source d'informations à partir de laquelle le présent rapport d'impact est rédigé.

PRECAUTIONS DE LECTURE

Il convient de noter que la comparaison des données d'une année à l'autre est possible, mais doit être faite avec précaution. En effet, d'une part les composants des indices et des portefeuilles de LFR changent entre deux campagnes d'Empreinte Ecosociale®, les univers analysés entre deux exercices sont donc différents d'une année à l'autre, d'autre part, le nombre d'indicateurs inclus dans ce questionnaire comme le nombre d'entreprises consultées évolue également, ce qui peut conduire à des différences notables dans l'analyse des taux de réponse par exemple comme dans la lecture et l'interprétation des résultats. Soucieux de contribuer à forger un point de vue objectif et complet sur l'évolution des données d'une année à l'autre, LFR rappelle qu'il est indispensable d'avoir ces évolutions à l'esprit lors de la lecture de ce rapport.

ANALYSE DES DONNEES COLLECTEES ET MESURE D'IMPACT

En procédant à une comparaison systématique des données recueillies pour chaque portefeuille avec celles concernant les indices boursiers (Cac 40, Eurostoxx 50...) considérés comme des portefeuilles, nous pouvons mettre en avant les résultats obtenus pendant la période sous revue. En effet, lorsque les mesures affichées laissent apparaître des résultats meilleurs que ceux présentés par les indices, nous pouvons alors dire que notre travail de sélection, intégrant la prise en compte notamment des données ESG, a eu un effet (un « impact »)

¹ L'année de référence 2018 indique l'année pendant laquelle l'empreinte a été bâtie. Cette construction en 2018 s'appuie sur un portefeuille de valeurs arrêté à la fin septembre 2018, et donc sur la base des données des entreprises relatives à l'exercice 2017. Le rapport lui-même est rédigé et publié en 2019.

positif. A l'inverse, un impact négatif peut être constaté. Dans tous les cas de figure, nous tentons de mettre en avant les explications qui nous semblent les plus fondées. Il faut, quoiqu'il en soit, garder à l'esprit que pour remplir sans réserve l'objectif du mandat confié par les investisseurs qui nous font confiance, à savoir la performance financière, nous ne nous focalisons pas exclusivement sur un aspect de l'analyse, mais sur l'intégralité des caractéristiques de l'entreprise que nous étudions (financier, extra-financier et positionnement stratégique). C'est là la définition de notre méthode de Gestion Intégrale IVA®. Nous la confirmons en énonçant qu'on ne peut pas résumer la valeur d'une entreprise à ses seuls résultats financiers, ce qui donne par conséquent toute sa place à la responsabilité de l'investissement. L'impact ainsi obtenu est bien la résultante de cette analyse et non pas le fruit d'un quelconque biais éloigné des préoccupations de performance.

« Le 1er janvier 2016, les 17 Objectifs de Développement Durable [...] à l'horizon 2030 sont entrés en vigueur. Au cours des 15 prochaines années, grâce à ces nouveaux objectifs qui s'appliquent à tous, les pays mobiliseront les énergies pour mettre fin à toutes les formes de pauvreté, combattre les inégalités et s'attaquer aux changements climatiques, en veillant à ne laisser personne de côté.² ». Afin de mesurer l'impact de la sélection et des fonds gérés par LFR, nous mettrons en évidence les Objectifs de Développement Durable auxquels nous contribuons, directement et indirectement, au travers de nos décisions d'investissement.

ECARTS ENTRE LES FONDS

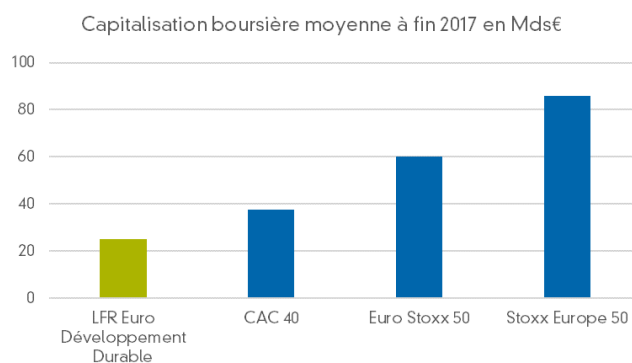
Le fonds LFR Actions Solidaires est composé des mêmes valeurs cotées que le fonds LFR Euro Développement Durable à l'exception de l'entreprise Cap Gemini. L'écart représenté par l'absence de cette ligne dans ce reporting ne présente pas une matérialité significative dans le cadre de l'analyse d'impact. Par conséquent, le présent reporting se base sur les données de LFR Euro Développement Durable.

² Source : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/development-agenda/>

Résultats de l'Empreinte Ecosociale®

Dans le cadre de l'Article 173, cette section se concentre sur les indicateurs qui nous semblent les plus importants et les plus significatifs vu notre politique d'investissement et nos orientations ESG. Seront également repris les indicateurs du Rapport Article 173 publié l'année dernière pour lesquels des changements significatifs sont intervenus, afin de les expliciter. Nous présenterons enfin des mesures pour lesquelles nous considérons que les choix d'investissement réalisés ont eu un impact sur une économie en transition, et qui s'inscrivent dans la lignée des 17 Objectifs de Développement Durable.

Au préalable, il est nécessaire de procéder à une évaluation des univers sur lesquels nous travaillons et avec qui nous nous comparons. En effet, la capitalisation boursière de chacun des univers permet de se rendre compte des différences de taille des émetteurs pouvant ainsi aider à comprendre la diversité des résultats.



Source : Empreinte Ecosociale® 2018

La capitalisation moyenne des entreprises de nos fonds est inférieure à celle des indices (25 milliards d'euros pour nos fonds contre 38 pour le CAC 40, 60 pour l'Euro Stoxx 50 et 86 pour le Stoxx Europe 50). Par nature, les principaux indices boursiers rassemblent les plus grandes valeurs dans leur secteur. LFR n'a pas une approche de gestion benchmarkée, mais utilise les indices comme instruments de comparaison de performance, pour faciliter l'appréciation du lecteur. LFR utilise donc la liberté qui lui est donnée pour aller rechercher des dossiers de qualité affichant une capitalisation moindre. Ce travail ne cède en rien aux exigences toujours présentes dans la sélection : présenter un profil de croissance dynamique sur un horizon moyen-long terme, proposer une information ESG complète, dans la lignée des plus grandes entreprises d'Europe, ou, à tout le moins, des efforts de progression significatifs dans ces domaines. Ainsi, La Financière Responsable ne peut investir en petites et moyennes capitalisations qu'en respectant de stricts critères de liquidité et le même degré de connaissance et de conviction ESG que pour des entreprises plus grandes, qui ont certainement les moyens d'investir plus significativement dans la communication extra-financière.

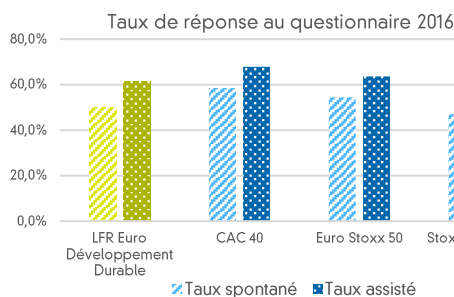
TAUX DE REPONSE AU QUESTIONNAIRE D'EMPREINTE ECOSOCIALE

LFR calcule et distingue deux types de taux de réponse des entreprises au questionnaire d'Empreinte Ecosociale : le taux spontané qui mesure le nombre de réponses fournies spontanément par les entreprises dans leurs rapports annuels, documents de référence et leurs outils de communication (site web...) et le taux assisté qui correspond aux informations complémentaires fournies par l'entreprise après réception du questionnaire rempli.

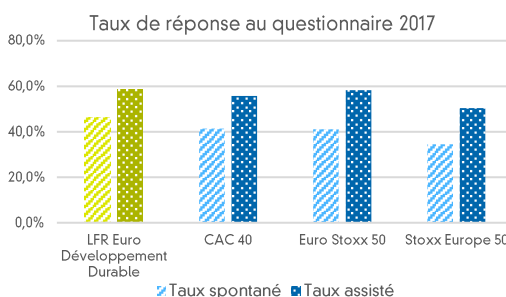
On constate un enrichissement significatif des données obtenues pour les entreprises des fonds de LFR (d'un taux spontané à 46,3% nous passons à un taux assisté de 58,4%), atout essentiel de notre base de données permettant l'appréciation intégrale des entreprises.

Dans le précédent rapport, nous notions trois points majeurs concernant le taux de réponse des entreprises :

- Notre travail de pré-remplissage des questionnaires est essentiel à la collecte d'une grande quantité d'informations ESG. Cela facilite la tâche des entreprises, qui sont ainsi encouragées à nous assister pour construire une base de données robuste, indispensable à la construction de nos convictions de gérant ISR ;
- Les entreprises de grande taille ont un taux de réponse élevé, encore cette année ;
- Nous notions l'année passée l'important travail de communication RSE des entreprises françaises (CAC 40). Nous réitérons à nouveau ce constat cette année.



Source : Empreinte Ecosociale® 2018



Source : Empreinte Ecosociale® 2018

Taux de réponse des entreprises de l'Empreinte Ecosociale en fonction de leur capitalisation

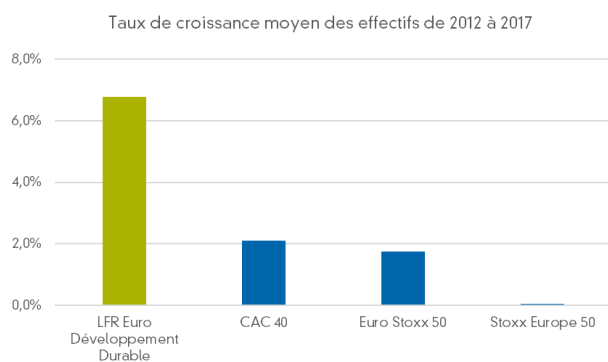
Classes de capitalisations (Mds €)	Taux de réponse spontané	Taux de réponse assisté
< 1	32%	40%
1 - 3,5	28%	41%
3,5 - 10	35%	45%
> 10	32%	48%
Total	32%	46%

Source : Empreinte Ecosociale® 2018

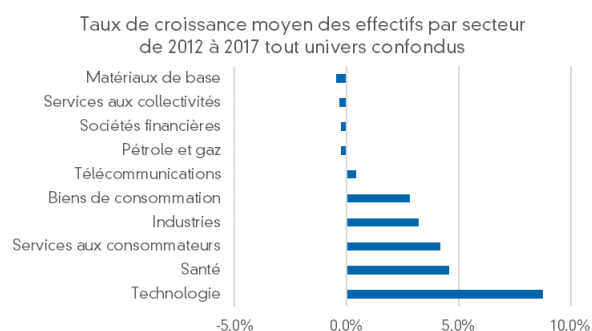
Il est important de noter que le périmètre de l'Empreinte Ecosociale® 2018 a significativement évolué : le nombre d'entreprises interrogées passe de 167 à 207 entreprises, et le nombre d'indicateurs du questionnaire de 123 à 145. Cela explique en grande partie les taux de réponse spontanés et assistés plus faibles que l'année précédente. Après 10 années d'Empreinte Ecosociale®, nous observons que les taux de réponse spontanés et assistés baissent. A ce jour il semblerait que notre questionnaire ait atteint un niveau de sophistication suffisant en termes d'indicateurs et de sujets ESG et qu'il devient nécessaire de le stabiliser sans ajouter de nouveaux indicateurs. Notre objectif est désormais de rationaliser et d'extraire les questions qui nous paraissent essentielles tout en faisant progresser les taux de réponse actuels. Nous pourrions ainsi maintenir un dialogue et un échange d'informations constructifs avec les entreprises et en améliorer notre connaissance.

Les indicateurs sociaux (S)

CROISSANCE DES EFFECTIFS



Source : Empreinte Ecosociale® 2018



Source : Empreinte Ecosociale® 2018

Les graphiques ci-dessus sont consacrés à la croissance des effectifs sur une période de cinq ans (2012 à 2017), présentée en taux de croissance annuel composé.

Nous constatons comme l'année passée, que le taux de croissance moyen des effectifs de 2012 à 2017 (graphique ci-dessus à gauche) est nettement supérieur à celui constaté pour les autres univers. Il est de 6,8% pour LFR, 2,1% pour le CAC 40, 1,8% pour l'Euro Stoxx 50 et 0,0% pour le Stoxx Europe 50. Sans surprise, notre choix pour la croissance implique évidemment une forte appartenance des valeurs sélectionnées dans les fonds LFR aux secteurs en croissance (technologie, santé et services aux consommateurs par exemple) et affichant des taux de croissance moyen des effectifs des plus élevés.

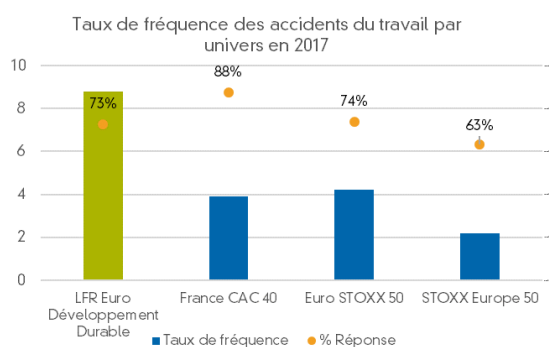
L'an passé, nous soulignons l'importance de parler de croissance des effectifs et non de création d'emplois. En effet, la création d'emplois est très difficile, pour ne pas dire impossible, à calculer sur une période de cinq ans, compte tenu du grand nombre de fusions, acquisitions et cessions qui affectent les périmètres. Cette année, nous sommes en mesure d'en faire la démonstration et d'en apporter la preuve, puisque nous avons interrogé les entreprises à ce sujet, en deux temps.

D'une part, nous leur avons demandé le nombre de personnes recrutées au cours de l'exercice. Cet indicateur correspond au nombre de personnes intégrées dans les effectifs de l'entreprise, sans considération des conditions de recrutement. 72,8% des entreprises ont répondu à cet indicateur. Dans un second temps, nous avons demandé quelle était la part concernant des remplacements et la part concernant de véritables créations de poste, au sein de ces effectifs recrutés. Seules 5,3% des entreprises ont pu nous fournir une réponse chiffrée ! Dans ces conditions, l'attribution des progressions ou réductions d'emplois à telle ou telle entité, qui attesterait ainsi d'une vraie création (ou destruction) n'est pas identifiable. Il vaut donc mieux parler en termes d'évolution des effectifs, seul indicateur disponible, donc comparable.

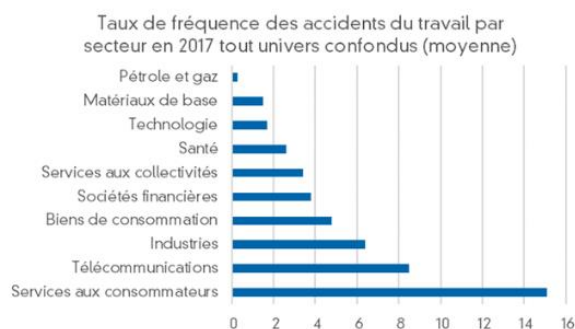


En matière d'évolution des effectifs, on observe une contribution positive de la sélection des valeurs de LFR à l'ODD 8. Au-delà du prérequis de croissance économique visant un développement économique durable, les ODD mettent en avant la nécessité de maintenir un niveau élevé de productivité à travers les éléments suivants : la diversification, la modernisation technologique et l'innovation. Le processus de sélection de croissance et l'analyse stratégique des entreprises que nous menons au quotidien s'inscrit parfaitement dans cet objectif. A travers les matrices génériques de Michael Porter, LFR est capable d'identifier les entreprises qui seront à même de connaître une croissance solide dans leurs domaines respectifs, et particulièrement en termes d'emplois. Pour cela, nous analysons la capacité de l'entreprise à entretenir ses barrières à l'entrée par l'innovation technologique, et ainsi à conserver une avance sur ses concurrents par sa capacité de différenciation et l'utilisation d'avantages concurrentiels clefs sur ses marchés. Appréhender une croissance économique de qualité et durable passe par la connaissance profonde des entreprises dans lesquelles nous investissons. C'est un des fondamentaux de l'investissement socialement responsable aux yeux de LFR, puisque nous ne pouvons nous contenter d'une analyse financière et boursière, fussent-elles détaillées.

ACCIDENTS DU TRAVAIL



Source : Empreinte Ecosociale® 2018

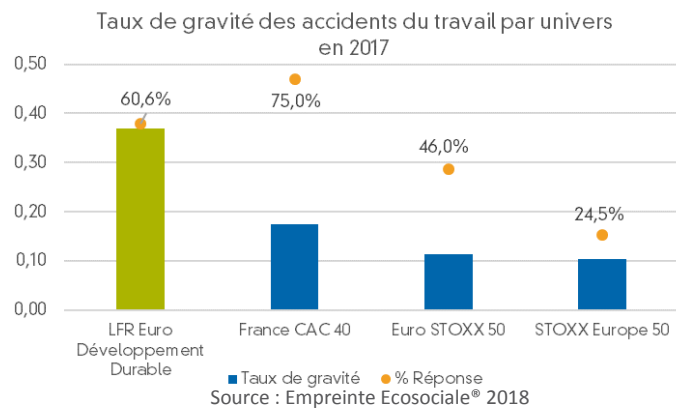


Source : Empreinte Ecosociale® 2018

Dans le compte rendu ESG 2017, nous expliquions la raison d'un taux de fréquence des accidents du travail, plus élevé dans nos fonds que dans les autres univers, par nos choix sectoriels. Notre présence sur des valeurs de services aux consommateurs (comme Carrefour ou JC Decaux) expliquait ce taux de fréquence au-dessus de la moyenne des indices de référence. Cette année, nous pouvons constater que l'écart se creuse légèrement. Les fonds de LFR affichent un taux de fréquence de 8,8 contre 3,9 pour le CAC 40, 4,2 pour l'Euro Stoxx 50 et 2,2 pour le Stoxx Europe 50. Ces résultats s'expliquent par notre renforcement dans le secteur des services aux consommateurs et des biens de consommations, avec l'entrée en portefeuille d'Elior et de Maisons du Monde, dont les taux de fréquence sont respectivement de 36,0 et 35,2. La visibilité de la croissance de la thématique de la consommation nous attire particulièrement. Cependant, les accidents du travail y sont plus importants. Grâce à l'Empreinte Ecosociale®, nous pouvons mesurer et mieux apprécier les résultats. Dans le secteur services aux consommateurs, la moyenne s'établit à 15,8, avec des chiffres disparates mais relativement élevés dans l'ensemble. On notera par exemple, dans le secteur hôtelier, Melia Hôtels International à 34,3, ou même Accor à 12,5, et dans le secteur textile INDITEX à 34,3.

Elior affiche un taux de fréquence des accidents du travail élevé en raison de son activité de restauration collective en cantines ou en concessions. En effet, le personnel est soumis à de nombreux risques d'accidents du fait de nombreuses manipulations plus ou moins dangereuses (proximité de points de chaleur – fourneaux ou points d'eaux chaudes, manipulation d'objets coupants, chute à l'occasion de nettoyage des sols, etc...). Lors de l'analyse, ces chiffres n'étaient pas passés inaperçus. Chez LFR, nous cherchons à accompagner les entreprises proactives dans les domaines pour lesquels nous considérons qu'une amélioration est possible. Nous notons qu'Elior a mis en place des dispositifs d'équipements de sécurité plus efficaces en collaboration avec les industriels (gants anti-chaleur et cutters sécurisés par exemple) ainsi que de nouvelles tenues de travail et des formations en matière de santé-sécurité. En 2018, l'entreprise affiche un taux de 31,6 (amélioration de 13,4%) reflétant les efforts entrepris sur ce sujet.

Le métier de **Maisons du Monde** est en grande partie logistique. La gestion de son réseau de magasins nécessite un travail de manutention très important où le risque d'accidents est important. L'entreprise a indiqué dans son dernier rapport avoir mis en œuvre un programme global sur le sujet de la manutention manuelle des charges. Malgré cela, le taux de fréquence passe de 35,2 en 2017 à 39,4 en 2018. L'évolution de cet indicateur mérite que nous recherchions la cause plutôt qu'émettre un jugement à l'emporte-pièces ou même exclure sans effort de compréhension. Nous avons eu l'occasion d'échanger avec le directeur de ressources humaines de Maisons du Monde à ce sujet. L'augmentation vient du périmètre de consolidation et le calcul du taux de fréquence utilisé. En 2018, les données consolidées sont plus importantes et la méthode de calcul a été harmonisée au niveau groupe. C'est donc sur la base du chiffre 2018 qu'il s'agira de tracer une tendance. L'évolution du taux de fréquence aura toute notre attention à l'avenir.

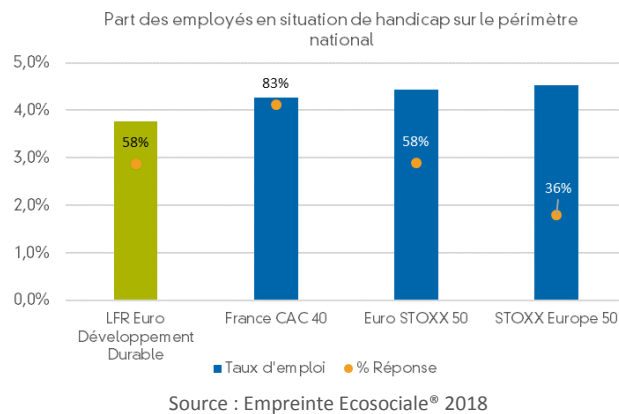


Concernant le taux de gravité, c'est le même constat que pour le taux de fréquence. L'entrée en portefeuille d'Elior et Maisons du Monde fait augmenter la moyenne de LFR. Leurs taux sont respectivement de 1,59 et de 1,30 en 2017. Il passe à 1,45 en 2018 pour Maisons du Monde, dans la dynamique de l'augmentation du taux de fréquence.



La collecte d'indicateurs extra-financiers, et plus précisément en matière de santé-sécurité au travail, permet à LFR de suivre l'évolution des entreprises de ses portefeuilles. Nous décelons, d'année en année, des variations sensibles de certains indicateurs. Elles sont de véritables prises de température de l'activité et permettent à LFR de comprendre dans quel environnement l'entreprise (et particulièrement les salariés de l'entreprise ici) évolue. Lorsque cela est nécessaire, nous contactons le management afin de comprendre et d'établir un plan d'action pour qu'une amélioration soit visible. Cette proximité que nous entretenons avec les entreprises de nos portefeuilles contribue à la cible 8.8 des ODD, qui vise à « Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs [...] ».

HANDICAP



La moyenne du taux d'emploi de personnes en situation de handicap sur le périmètre national de chaque entreprise est de 3,8% pour les fonds de LFR et de 4,3% pour le CAC 40, 4,4% pour l'Euro Stoxx 50 et 4,5% pour le Stoxx Europe 50, laissant donc apparaître un résultat plus élevé pour les indices. Il est vrai qu'ils incluent chacun des entreprises aux taux particulièrement élevés, tels que Legrand, Peugeot SA et Renault pour le CAC 40 (avec des taux de 7,8%, 7,3% et 7,1% respectivement). L'Euro Stoxx 50 bénéficie à ce titre de la présence de Deutsche Post AG (9,3%) et Deutsche Telekom à 6,8%, et le Stoxx Europe 50 de Deutsche Telekom (6,8%), L'Oréal (6,3%) et Daimler (6,2%). Pour les fonds de LFR, les « champions » sont L'Oréal (6,3%), Carrefour (5,8%) et SEB (5,6%), qui montrent toutes trois des taux élevés, mais cependant inférieurs à ceux des indices. Notre moyenne, légèrement dépréciée, s'explique également par notre pondération plus importante sur les secteurs technologiques (Alten à 0,6% et Ingenico à 1,4%) et les services informatiques (Cap Gemini 2,0%), où le recrutement de personnel en situation de handicap est historiquement beaucoup plus faible.

D'une façon plus générale, chez LFR, nous considérons que le handicap s'inscrit dans le sujet de la diversité. Par conséquent, une entreprise qui prend soin de gérer la diversité de ses profils est une entreprise qui a compris que les idées, l'innovation et la créativité en sont issus. Il y a donc là un réel indice pour que cette entreprise soit de qualité. Par ailleurs, l'intégration et le maintien des personnes en situation de handicap est un sujet sociétal incontournable, pour lequel les attentes des associations et du grand public sont fortes. C'est donc sans surprise qu'il prend une place de plus en plus importante au sein du sujet de la diversité en matière de RSE, et d'intégration à l'analyse dans l'investissement socialement responsable.

En proposant en 2019 un nouveau fonds (LFR Inclusion Responsable - LIR), nous attendons de ces entreprises qu'elles montrent des indicateurs solides en matière d'accessibilité de leurs locaux, d'intégration, d'employabilité et de formation des personnes en situation de handicap. Elles démontreront ainsi qu'elles savent consacrer du temps, des moyens et la volonté nécessaire.



Les ODD établissent la cible 8.5 : « D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale. ». Le taux de personnes en situation de handicap employées est certes légèrement plus faible que celui des indices de référence, mais son niveau met en évidence que les entreprises des portefeuilles de LFR sont proactives en matière de handicap, contribuant ainsi à l'ODD 8.

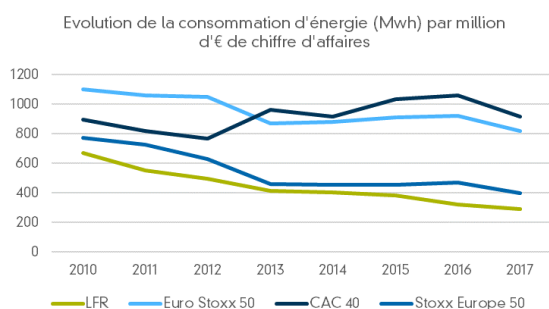
Les indicateurs environnementaux (E)

CONSOMMATION D'ÉNERGIE

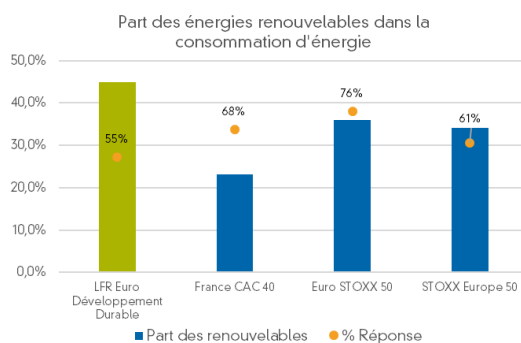
Dans le compte rendu ESG 2017, l'analyse de la consommation d'énergie des fonds de LFR avait montré que notre processus d'investissement, fondé sur la sélection d'entreprises de qualité, nous avait amené à ne pas être présents sur certains secteurs à faible croissance tels que les matériaux de base, les industries de base ou les services aux collectivités. Nous avons ainsi pu afficher pour les fonds gérés par LFR une plus faible consommation d'énergie alors même que notre processus ne contient pas d'exclusions sectorielles *a priori*.

Cette année, nous avons choisi d'analyser la consommation d'énergie des entreprises de nos portefeuilles avec un indicateur d'intensité énergétique : la consommation d'énergie (MWh) rapportée au chiffre d'affaires (en m€). La mesure est plus fine et permet d'éviter le biais lié à la taille de l'entreprise.

De plus, nous proposons un nouvel indicateur : la part des énergies renouvelables³ dans le mix énergétique, avançant ainsi dans l'estimation de l'impact environnemental de l'énergie consommée.



Source : Empreinte Ecosociale® 2018



Source : Empreinte Ecosociale® 2018

Les fonds de LFR présentent une intensité énergétique inférieure à celles des indices présentés (292 Mwh/m€ CA pour les fonds de LFR vs 817 Mwh/m€ CA pour l'Euro Stoxx 50). Ce bon résultat s'appuie sur la même raison que l'année passée. Notre processus d'investissement, fondé sur la sélection d'entreprises de croissance, innovantes et à forte valeur ajoutée, nous amène à ne pas être présents sur les secteurs des matériaux et industries de base, à forte intensité énergétique (cimentiers, groupes chimiques, miniers et métallurgiques). De plus, les portefeuilles de LFR affichent une nette tendance baissière de l'intensité énergétique entre 2010 et 2017, avec une réduction moyenne de 11% par an, preuve de la prise de conscience et des efforts réalisés par les entreprises sélectionnées. Cela tendrait à démontrer qu'une entreprise de qualité est sensible à l'efficacité énergétique et sait mener les plans d'action nécessaires pour réduire sa consommation relative.

Le second graphique présente la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique des entreprises. Notons que cet indicateur n'est pas encore très bien maîtrisé par les entreprises, puisque seulement moins des deux tiers y répondent. Parmi les répondants, près de la moitié de l'énergie consommée (45%) par les entreprises sélectionnées dans les fonds de LFR provient de sources renouvelables. Nous pouvons citer Maisons du Monde, qui porte une attention particulière à sa consommation d'énergie, et ambitionne de réduire son intensité carbone de 30% d'ici 2020. Pour cela, l'entreprise renégocie progressivement ses contrats d'approvisionnement au profit de l'électricité renouvelable. À fin 2017, son réseau de magasins consomme 81% d'énergies vertes.

Le taux de réponse des entreprises composant les indices est évidemment plus important compte tenu de l'effet de taille permettant à ces entités de consacrer plus de moyens pour mieux s'équiper. Pour autant, nous notons que la part des énergies renouvelables déclarée par les répondants est dans chaque univers plus faible que pour celui des fonds de LFR.

³ Sources d'énergie se renouvelant suffisamment rapidement pour être considérées comme inépuisables à l'échelle du temps humain. De plus, leur exploitation engendre peu de déchets et significativement moins d'émissions polluantes.



L'**ODD 7** souligne que l'énergie est le premier contributeur mondial aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), et fixe pour cibles une augmentation du recours aux énergies renouvelables, et une multiplication par 2 du taux d'efficacité énergétique. Grâce à son Empreinte Ecosociale®, LFR est capable de collecter, comparer et suivre les résultats de ses portefeuilles sur ces sujets. Les résultats présentés ci-dessus montrent que les entreprises des fonds LFR sont sur la bonne voie !



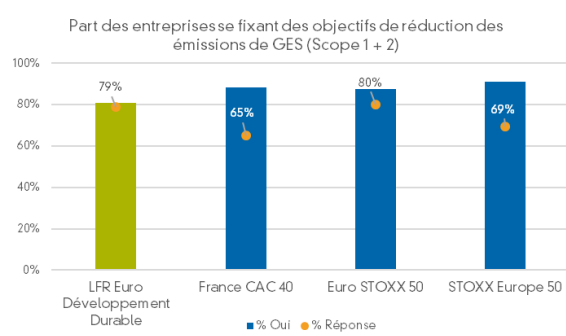
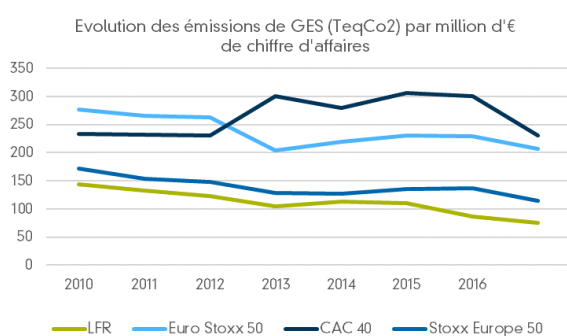
En plus de leur implication dans la réduction de leurs consommations internes, certaines entreprises contribuent – par la nature de leur activité - aux cibles fixées par l'**ODD 7**. Dans les portefeuilles de LFR, nous retrouvons Kingspan, qui produit des panneaux isolants pour la construction. Avec des matériaux de grande qualité, l'entreprise irlandaise profite de tendances porteuses à long-terme telles que la nécessité d'augmenter l'efficacité énergétique du secteur de la construction. Kingspan participe également à l'**ODD 9**, qui vise à moderniser les infrastructures pour une utilisation rationnelle des ressources et le respect de l'environnement.

Citons également Schneider Electric, spécialiste mondial de la gestion de l'énergie et des automatismes, qui met en avant les gains d'efficacité énergétique permis par ses produits. Adoptant une stratégie de volume-coûts, l'entreprise accorde pour elle-même une grande importance à la maîtrise de ses consommations et de son impact environnemental, dans lesquels elle voit un levier important de réduction des coûts. LFR apprécie particulièrement de retrouver des signes de ce que nous appelons « la cohérence positive » lorsque l'on constate une prise en compte réelle, par le management, des enjeux ESG dans l'entreprise, dont l'activité est liée aux thèmes de développement durable pour ses clients, comme c'est le cas chez Schneider Electric.

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Les émissions de GES Scope 1 et 2 correspondent aux émissions liées au processus de fabrication du produit. Toutes les émissions directes, résultant par exemple de la combustion de carburant ou d'émission de méthane seront recensées dans le scope 1. Les émissions indirectes, résultant de la production de l'électricité utilisée pour la fabrication du produit, sont recensées dans le scope 2.

Dans le compte rendu ESG 2017, l'analyse des émissions de gaz à effet de serre (GES) des univers avait abouti aux mêmes conclusions que pour la consommation d'énergie. En effet, l'impact carbone d'une entreprise est fortement corrélé à son mix énergétique : notre absence de ces mêmes secteurs fortement émetteurs ainsi que du secteur pétrolier nous permettait d'afficher des émissions plus faibles. Cette année, nous avons intégré à notre questionnaire d'Empreinte Ecosociale® un nouvel indicateur dynamique, qui porte sur les objectifs de réduction. Il est présenté ci-dessous.



L'analyse de l'évolution de l'intensité carbone présente des résultats similaires à ceux observés sur la consommation d'énergie. Le graphique d'objectif de réduction des GES affiche la part des entreprises se fixant un objectif. Il est toutefois difficile, voire impossible, de comparer les objectifs entre eux faute de normalisation des données (durée du plan de réduction, indicateur de suivi...). Nous proposons uniquement de faire état des entreprises qui se sont fixées un objectif dans ce domaine. Quatre entreprises sur cinq relevant des fonds de LFR ont répondu à cette question, et 80% d'entre elles se fixent des objectifs de réduction de leur empreinte carbone. Ce résultat est à peu près en ligne avec celui obtenu pour l'Euro Stoxx 50. On notera que la part des entreprises disant se fixer des objectifs est nettement plus faible pour le CAC 40 et le Stoxx Europe 50.

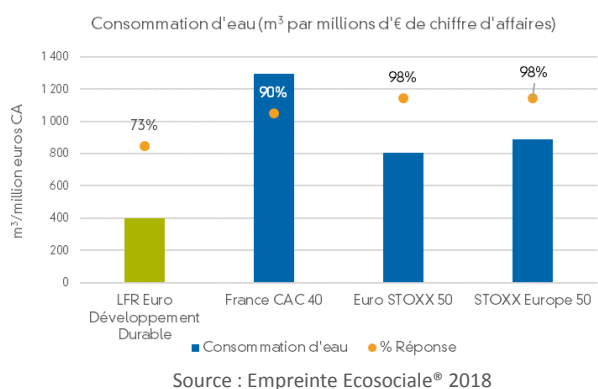
Dans les années à venir, avec plus de recul sur cet indicateur, il sera intéressant de mesurer le nombre d'entreprises qui ont atteint leurs objectifs, traduisant ainsi un effort volontaire réel. Nous pourrions également étudier la possibilité d'avancer vers des études de trajectoire.



L'ODD 13 vise à lutter contre le changement climatique et ses répercussions. Pour piloter les avancées, la majorité des pays (dont la France) utilise l'indicateur d'émissions de GES. Avec l'Empreinte Ecosociale®, LFR analyse les émissions des entreprises de ses portefeuilles, les compare avec des indices de référence et suit l'évolution des résultats d'année en année. Comme évoqué ci-dessus, le nouvel indicateur d'objectifs de réduction permettra une analyse plus fine de la dynamique des résultats des entreprises.

CONSOMMATION D'EAU

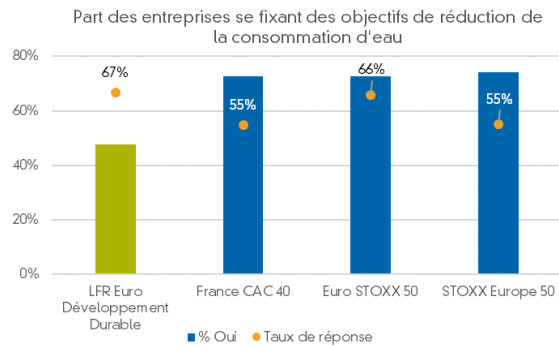
À l'instar de la réduction des gaz à effet de serre, nous introduisons un indicateur retraçant la part des entreprises se fixant un objectif dans le domaine.



Comme pour l'énergie et les émissions de GES, la quantité d'eau consommée est un indicateur normé auquel la plupart des entreprises répondent. Le taux de réponse des entreprises de LFR est plus faible que celui des indices (73% pour les fonds LFR vs 98% pour l'ES50). Comme pour l'énergie, certaines sociétés publient un indicateur non normé. Par exemple, **Huhtamaki**, entreprise finlandaise produisant des emballages alimentaires, publie sa consommation d'eau en incluant les eaux de refroidissement. Ces dernières correspondent au volume d'eau qui n'est pas consommé par l'entreprise mais simplement utilisé pour refroidir les chaînes de production : l'eau peut ensuite être rejetée sans modification de sa composition. L'indicateur « consommation d'eau » de notre base de données n'intègre donc pas ces eaux de refroidissement. Par conséquent, nous ne pouvons pas comparer la consommation d'eau d'Huhtamaki avec son secteur. Cependant, leur norme étant stable, nous pouvons suivre son évolution dans le temps.

Toutefois, les indicateurs non normés ne sont pas la seule explication du retard du fonds sur le taux de réponse à l'indicateur « consommation d'eau » : un effort doit être fait par les entreprises sélectionnées. À cet égard, nous confirmons que LFR veille toujours à la normalisation de la communication extra-financière de ses entreprises en portefeuilles ; elle est donc prête à faire un acte d'engagement si les efforts ne sont pas jugés suffisants.

L'intensité de consommation d'eau des portefeuilles (mesurée par million d'euros de CA) de LFR est bien plus faible que celle des indices. Nous retrouvons l'explication déjà mentionnée : notre très faible présence sur des secteurs fortement consommateurs (matériaux de base, pétrole et gaz, services aux collectivités).



Source : Empreinte Ecosociale® 2018

Le graphique ci-dessus présente la part des entreprises se fixant un objectif de réduction de la consommation d'eau, et se lit de la façon suivante : 67% des entreprises des fonds de LFR ont répondu à la question « avez-vous un objectif de réduction de la consommation d'eau ? ». Parmi elles, près de la moitié a répondu « Oui ». L'autre moitié dit ne pas se fixer d'objectif sur ce point. Nous n'avons pas de réponse pour les 33% d'entreprises restantes, mais nous pouvons présumer que celles qui ne répondent pas ont tendance à ne pas se fixer d'objectifs. Ainsi, sur l'ensemble des entreprises des fonds de LFR, environ un tiers se fixe des objectifs, un tiers ne s'en fixe pas, et un tiers n'a pas répondu.

On remarque que le nombre d'entreprises des portefeuilles de LFR qui ont répondu à la question : « Vous êtes-vous fixé des objectifs de réduction de la consommation d'eau ? » est à peu près au même niveau que le taux de réponse constaté pour les autres univers. Cependant le nombre d'entreprises répondantes qui disent s'être fixées un objectif de réduction de la consommation d'eau est nettement plus faible que celui constaté pour les indices. Il est vrai que nous constatons que nombre d'entreprises de nos portefeuilles ont en fait une activité peu consommatrice d'eau, rendant ce sujet moins important pour elles.

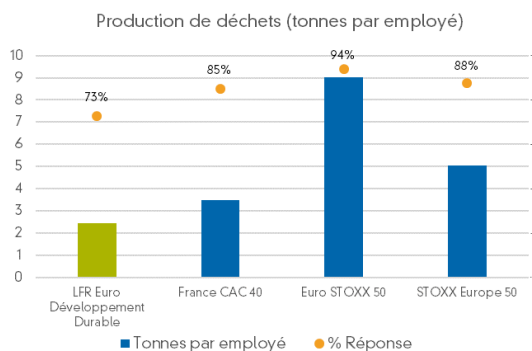


L'ODD 6 vise à garantir l'accès à l'eau pour tous et à adopter une gestion durable des ressources. Il ambitionne notamment une réduction de la consommation d'eau dans tous les secteurs. Notre nouvel indicateur, dont nous apprécierons la fiabilité à l'avenir, s'inscrit parfaitement dans cet objectif.

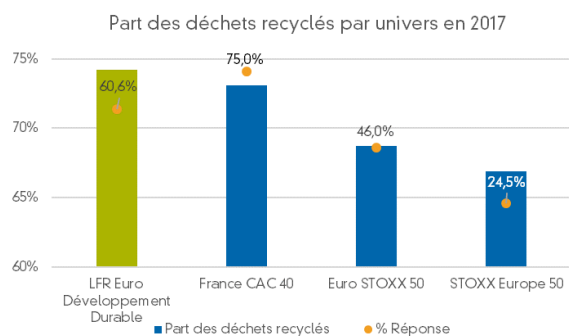
PRODUCTION DE DECHETS



Cette année, nous avons choisi de compléter les indicateurs environnementaux avec la production de déchets. En effet, L'ODD 12 concerne la durabilité des modes de production, et inclut un objectif de réduction des déchets et une augmentation du recyclage. L'Empreinte Ecosociale® de LFR intègre depuis sa création un suivi de la production de déchets par les entreprises.



Source : Empreinte Ecosociale® 2018



Source : Empreinte Ecosociale® 2018

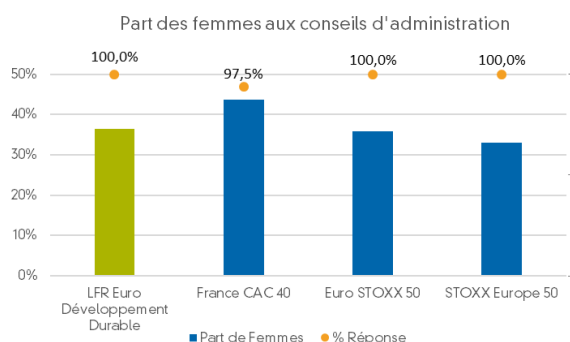
L'analyse de ces deux graphiques montre que les entreprises de LFR produisent, par employé, moins de déchets que celles des indices de référence. L'Euro Stoxx 50 est notamment très pénalisé par des entreprises de services aux collectivités telles que Enel, principale société italienne de production d'électricité dont les activités (dans le charbon notamment) sont fortement génératrices de déchets tels que des cendres, des gaz ou des poussières.

De plus, les entreprises de LFR ont des processus de collecte et de tri plus efficaces, puisque près des trois quarts des déchets des entreprises répondantes sont recyclés, plaçant notre portefeuille en tête par rapport aux autres univers. Par exemple, au sein des portefeuilles, Plastic Omnium (producteur d'éléments de carrosserie pour l'automobile), se présente comme un des plus gros producteurs de déchets (4,6 tonnes par employé), mais 89% de ces derniers sont recyclés ; l'impact de l'entreprise en est considérablement réduit.

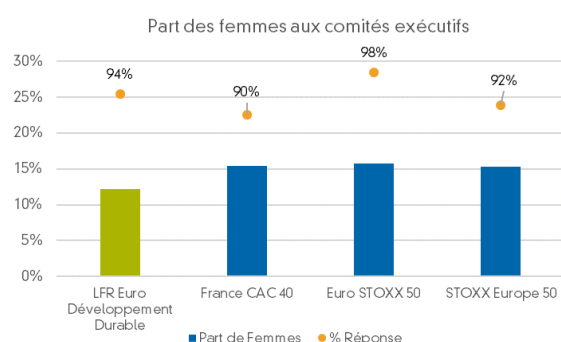
Les indicateurs de gouvernance (G)

PART DES FEMMES DANS LES ORGANES DE DIRECTION

Dans le compte rendu ESG 2017, nous avons souligné que la part des femmes dans les conseils d'administration se rapprochait (sans l'atteindre !) de la parité, notamment sous l'effet de la Loi Copé-Zimmermann pour le CAC 40. Elle était cependant bien inférieure au sein des comités exécutifs. Les résultats pour les taux de féminisation de ces deux organes de direction sont à nouveau présentés cette année.



Source : Empreinte Ecosociale® 2018



Source : Empreinte Ecosociale® 2018

Comme l'année dernière, le CAC 40 est l'univers où les conseils d'administration comportent le plus de femmes, en conformité avec la loi Copé-Zimmermann de 2011. Toutefois, la part des femmes dans les comités exécutifs n'a que très peu évolué, en plafonnant à 15% pour les indices, avec LFR en léger retrait.

Ainsi, le conseil d'administration – visé par différentes réglementations - apporte une apparence de parité, mais de gros efforts restent à faire pour que cette réalité prenne un tour nettement plus opérationnel.



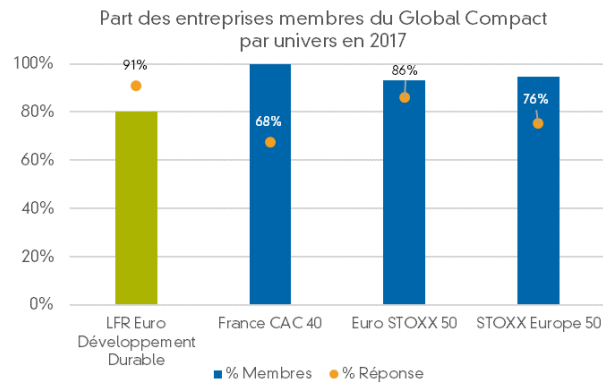
L'attente d'évolution des résultats de ces indicateurs est en ligne avec l'**ODD 5** qui promeut une plus grande égalité entre les sexes, en ciblant notamment la part des femmes dans les organes de direction. Nous poursuivrons notre suivi et la mesure d'indicateurs autour de cet enjeu dans les années à venir.

UN CAS DE GOUVERNANCE : ESSILOR-LUXOTTICA

Essilor, leader mondial de la fabrication de verres optiques, est une valeur présente depuis 2011 dans les portefeuilles de LFR. En 2018, l'entreprise annonce la finalisation de sa fusion avec **Luxottica**, leader de la fabrication et distribution de montures de lunettes. Cette fusion doit aboutir à la création d'un géant mondial de la conception, la fabrication et la distribution de lunettes. Toutefois, la question de la gouvernance n'est pas complètement résolue : qui dirigera la nouvelle entité ? Un accord avait été conclu pour désigner le nouveau Directeur Général par le biais du Comité de nomination. Cependant, Leonardo Del Vecchio (Président du Luxottica), fort de sa position de premier actionnaire par le biais de sa holding familiale (32% du capital), a semblé vouloir imposer Francesco Milleri, actuel CEO de Luxottica, comme CEO de la nouvelle entité. L'âge de M. Del Vecchio (84 ans) et le fait que ses héritiers ne semblent pas s'intéresser à la gestion au quotidien de l'entreprise présentent un risque manifeste sur la pérennité de ce leader mondial à un moment crucial de son Histoire, malgré les tentatives de médiation de quelques grands investisseurs pour faire perdurer la solution. Nous pensons que les graves difficultés que rencontre la gouvernance d'Essilor-Luxottica constituent un vrai risque aujourd'hui, et restera une question épineuse pour les mois à venir.

Face à cette incertitude pouvant impacter significativement la réussite opérationnelle de la fusion, nous décidons de sortir l'entreprise des portefeuilles le 24 janvier 2019.

DROITS DE L'HOMME



Source : Empreinte Ecosociale® 2018

L'engagement du **Global Compact** s'articule autour de dix principes relatifs au respect des Droits Humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Nous avons souhaité dans cette édition 2018 du compte rendu ESG mesurer la part des entreprises membres du Global Compact par univers. Il apparaît que le taux de réponse des entreprises de LFR est le plus élevé à 91%. Parmi celles-ci, une très large majorité (80%) sont membres du Global Compact, chiffre d'autant plus remarquable que la taille des entreprises de l'univers de nos fonds est nettement inférieure aux indices. Cela atteste de la motivation de nos entreprises sur ce sujet. Le mix du taux de réponse avec le taux d'adhésion dans chaque univers montre que LFR devrait se situer sensiblement au même niveau que le Stoxx Europe 50 et nettement devant le CAC 40. L'Eurostoxx 50, quant à lui, devrait être en position de leader sur ce sujet.

Rappelons que le manquement ou les infractions avérées au respect de Droits de l'Homme constituent pour LFR un motif d'exclusion. Dans ces conditions, chaque entreprise analysée fait l'objet d'une recherche en matière de potentielles infractions à la charte internationale.

Retour d'expérience

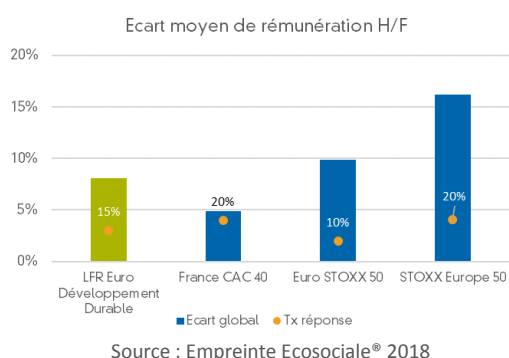
L'année 2018 a été marquée par la 10^{ème} édition de l'Empreinte Ecosociale®, base de données extra-financière propriétaire de LFR. Cette décennie d'expérience nous permet de prendre du recul sur la communication des entreprises et son évolution. Des indicateurs sont ajoutés chaque année et viennent enrichir notre expertise. Cette année, nous avons choisi de présenter un retour d'expérience, fruit de 10 années de collecte, de mise en forme et d'analyse de données extra-financières.

Tout d'abord, comme évoqué plus tôt, nous remarquons que les petites capitalisations ont tendance à publier moins d'informations extra-financières. Le taux de réponse assisté des capitalisations inférieures à 1 milliard d'euros (40%) est 8 points en dessous de celui des capitalisations supérieures à 10 milliards (48%). De plus, les petites entreprises présentes dans l'Empreinte Ecosociale® sont celles que nous avons intégrées car elles publient un minimum d'information : l'écart de reporting serait donc bien plus grand si nous intégrions les entreprises qui ne communiquent aucune donnée. La principale explication réside dans les moyens disponibles par rapport à ceux mis en œuvre dans les grandes capitalisations. Ainsi, il est compliqué pour La Financière Responsable d'investir dans les petites entreprises, pour lesquelles les informations nécessaires à la décision d'investissement ne sont souvent pas disponibles.

Par ailleurs, nous semblons être parvenus à une taille optimale de questionnaire. Si certains indicateurs sont parfaitement maîtrisés (émissions de GES, féminisation des effectifs), certains semblent moins approfondis par les entreprises.

Par exemple, nous collectons depuis 2013 le « nombre de nationalités présentes dans les effectifs ». A priori, cet indicateur semble intéressant comme mesure de la diversité. Cependant, de nombreuses entreprises répondent à cet indicateur en indiquant le nombre de pays dans lequel elles sont implantées, supposant qu'au moins un salarié est originaire de chaque pays en question. L'intérêt de cet indicateur au sein du questionnaire perd de son acuité. Nous pourrions réallouer notre effort de recherche sur certaines données plus pertinentes.

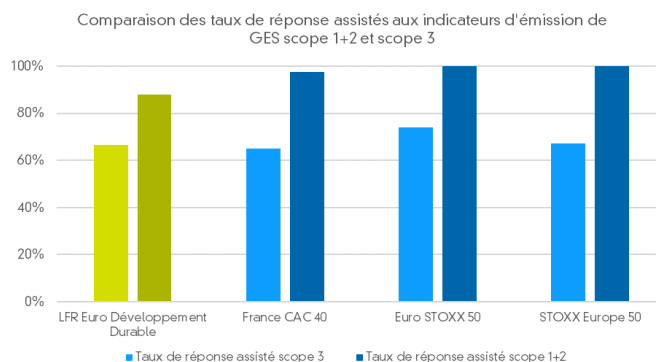
Par exemple, nous avons choisi de présenter deux indicateurs pour lesquels les attentes sociétales sont importantes, mais le taux de réponse des entreprises est encore trop faible : l'écart de rémunération H/F et les émissions Scope 3 de GES. Le sujet de la rémunération H/F est très sensible et au cœur de l'actualité. De plus, comme évoqué plus tôt, c'est un sujet traité par l'**ODD 5**, en faveur de l'égalité des sexes. LFR questionne les entreprises sur ce sujet depuis l'édition 2013 de l'Empreinte.



Comme le présente le graphique ci-dessus, le taux de réponse des entreprises à cet indicateur est très faible, autour de 15%. Cet indicateur n'est pourtant pas nouveau puisqu'il est présent dans le questionnaire depuis cinq ans.

En 2018, le sujet de l'égalité homme-femme a été fortement médiatisé : la recherche d'égalité entre les individus est un fondement sociétal fort au sein des sociétés occidentales. En fin d'année, la Loi n°2018-771 oblige les grandes entreprises françaises à suivre des indicateurs d'égalité entre femmes et hommes à compter du 1^{er} janvier 2019. Si la communication a peu évolué depuis cinq ans, cela devrait changer dans les années à venir. Nous apporterons donc une attention toute particulière à cette évolution.

Le second indicateur présenté dans ce rapport de retour d'expérience est relatif aux émissions de GES Scope 3. Contrairement aux Scopes 1 et 2 qui mesurent les émissions liées à la fabrication du produit, le Scope 3 mesure les émissions induites par l'ensemble du cycle de vie du produit (approvisionnement, transport, utilisation, fin de vie). 2018 est la première année où nous collectons cet indicateur auprès des entreprises, nous avons donc peu de recul sur ces données. Le graphique proposé présente les taux de réponse des entreprises aux indicateurs Scope 1+2 et Scope 3.



Source : Empreinte Ecosociale® 2018

Nous remarquons que la majorité des entreprises interrogées répondent à l'indicateur Scope 1+2, hormis quelques entreprises publiant des données non normées. Ce graphique montre que le taux de réponse à l'indicateur Scope 3 est significativement plus faible que pour les Scopes 1+2. Cette observation peut avoir plusieurs explications. Tout d'abord, dans certains pays tels que la France, la publication des Scopes 1 et 2 est obligatoire pour toutes les entreprises d'une certaine taille, tandis qu'elle n'est que recommandée pour le scope 3. De plus, le périmètre du Scope 3 étant très large (allant de l'amont de la production jusqu'à la gestion de la fin de vie du produit), les méthodes de calcul ne sont pas normées et varient fortement d'une entreprise à l'autre. Les résultats ne sont donc pas comparables.

En raison du caractère facultatif de la publication et du manque de normalisation des méthodes de calculs, le taux de réponse des entreprises aux émissions de GES Scope 3 est plus faible. Pourtant, l'accès à des données de meilleure qualité aurait un réel intérêt. En effet, si le Scope 3 ne permet pas de mesurer les émissions directes des entreprises, son suivi permettrait d'analyser l'engagement ou le désengagement de ces dernières d'activités fortement carbonées, menacées sur le long terme. Comme pour les écarts de rémunération, nous serons attentifs à l'évolution de la communication des entreprises sur ce point.

Annexe 1

Composition des valeurs cotées des portefeuilles de La Financière Responsable

Au 28 septembre 2018

Entreprise	LFR Euro Développement Durable	LFR Actions Solidaires	Secteur	Pays
Air Liquide SA	x	x	Matériaux de base	France
Alten SA	x	x	Technologie	France
Amadeus It Group SA	x	x	Industrie	Espagne
Amplifon S.P.A.	x	x	Santé	Italie
Bankinter SA	x	x	Sociétés financières	Espagne
BNP Paribas	x	x	Sociétés financières	France
Brenntag AG	x	x	Matériaux de base	Allemagne
Cap Gemini SE	x		Technologie	France
Carrefour SA	x	x	Services aux consommateurs	France
Crédit Agricole SA	x	x	Sociétés financières	France
Elior Group	x	x	Services aux consommateurs	France
Essilor International	x	x	Santé	France
Fuchs Petrolub	x	x	Matériaux de base	Allemagne
Henkel AG & Co	x	x	Biens de consommation	Allemagne
Huhtamaki	x	x	Industrie	Finlande
Iliad SA	x	x	Technologie	France
Ingenico Group	x	x	Technologie	France
JC Decaux	x	x	Services aux consommateurs	France
Jungheinrich	x	x	Industrie	Allemagne
Kerry Group Plc	x	x	Biens de consommation	Irlande
Kingspan	x	x	Industrie	Irlande
L'Oréal	x	x	Biens de consommation	France
LVMH SE	x	x	Biens de consommation	France
Maisons Du Monde SA	x	x	Biens de consommation	France
Norma Group SE	x	x	Biens de consommation	Allemagne
Plastic Omnium	x	x	Biens de consommation	France
Rational AG	x	x	Industrie	Allemagne
SAP SE	x	x	Technologie	Allemagne
Sartorius AG Pref	x	x	Industrie	Allemagne
Schneider Electric SE	x	x	Industrie	France
SEB SA	x	x	Biens de consommation	France
Vinci SA	x	x	Industrie	France
Wessanen NV	x	x	Biens de consommation	Pays-Bas

Annexe 2

Contenu, fréquence et moyens utilisés par la société de gestion pour informer les clients sur les critères pris en compte dans la politique d'investissement

Sur son **site Internet**, LFR présente son approche de l'Investissement Socialement Responsable, sa **politique d'investissement** ainsi que des informations sur ses fonds d'investissements (fiche produit, prospectus, DICI, rapport annuel de gestion, etc.). Sa **politique d'engagement**, sa **politique de vote** ainsi que le **récapitulatif de son activité de vote** sur le dernier exercice sont également disponibles.

Le **compte rendu ESG**, mis à jour chaque année, présente un échantillon d'indicateurs issus de la base de données Empreinte Ecosociale® et met en évidence la mesure d'impact de la gestion des fonds. Tous les mois, LFR édite un reporting chiffré accompagné d'un commentaire sur la politique de gestion pour chaque fonds. Ces deux documents sont disponibles sur le site Internet de LFR dans la rubrique des fonds.

LFR Euro Développement Durable et LFR Actions Solidaires sont des fonds ISR ouverts au public et ont donc adhéré au **Code de transparence** de l'AFG et du FIR. Le Code de transparence des fonds est disponible sur le site Internet de LFR.

À l'issue de chaque Comité d'investissement mensuel et à la demande des investisseurs, LFR met à disposition une « **fiche valeur** » de chaque entreprise analysée. À travers un format recto-verso, ce document résume l'opinion que LFR s'est forgée sur l'entreprise et restitue l'analyse des trois piliers – stratégie, ESG et financier – propres à sa méthode de sélection de valeurs la Gestion intégrale IVA®.

LFR communique régulièrement sur son **blog** des informations sur l'ISR, la mesure de la donnée ESG ou encore des points d'analyse ESG spécifiques qu'elle relaye via des newsletters et réseaux sociaux.

Enfin, tous les mois, LFR publie sur son site internet et expédie aux investisseurs et aux personnes qui l'ont demandé un **compte rendu de gestion** par fonds. Il y est fait état, outre des données financières du fonds (performances, répartition des investissements par pays et par secteurs, classement des principales lignes, etc.), de différentes informations ESG :

- La répartition du portefeuille suivant la typologie ISR de LFR (chefs de file, bons élèves, élèves prometteurs, sous surveillance) ;
- Un ensemble d'informations chiffrées intitulé « entreprises analysées » faisant état notamment du nombre de valeurs des différents univers (d'étude, d'investissement et du portefeuille) ainsi que du taux d'exclusion ;
- L'empreinte carbone du portefeuille comparée à l'indice ;
- Un indicateur, issu de l'empreinte écosociale®, E, S ou G différent chaque mois, permettant ainsi, sur la durée, de communiquer des informations que nous jugeons significatives.

Enfin, dans la partie commentaires, sont évoquées les nouvelles lignes du portefeuille, ou celles qui sont sorties, avec mention des principales raisons du mouvement, et bien évidemment les motifs extra-financiers s'ils ont contribué à la décision.